

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 24.185 T : Réglementation de la circulation et du stationnement : Kid Athlé et TRAIL

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** la demande de l'AMAR d'organiser un Kid Athlé le samedi 25 mai 2024 ;
- **Vu** la demande du CRRA d'organiser un Trail le dimanche 26 mai 2024 ;
- **Considérant** que pour prévenir les accidents et faciliter le bon déroulement des deux manifestations, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur la partie arrière du parking de la salle ERA.

ARRETE

Article 1 :

Du samedi 25 mai 2024 à 07h au dimanche 26 mai 2024 à 20h, la circulation et le stationnement sont interdits sur la partie arrière du parking de la salle ERA.

Article 2 :

La signalisation de l'interdiction de stationnement est assurée conformément aux prescriptions interministérielles sur la signalisation routière par les soins et à la responsabilité des organisateurs.

Article 3 :

Cet arrêté est adressé à :

- M. le Commandant brigades de gendarmerie de Renaison,
- Monsieur le responsable de l'AMAR,
- Monsieur le responsable du CRRA,

Renaison, le 14 mai 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

